



Centre Jean Gohl

Les analyses du



LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EN AMÉRIQUE



Avec le soutien de la

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Une analyse réalisée par
DIANA JARNEA

Daniel Bacquelaine, Administrateur délégué du CJG
Axel Miller, Directeur du CJG
Corentin de Salle, Directeur scientifique du CJG

2023

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjb@cjb.be
www.cjb.be

LE FINANCEMENT DE LA CULTURE EN AMÉRIQUE

INTRODUCTION

« Crossroads of the world : pour les Américains, Times Square est le carrefour du monde. Rien de moins. À l'angle de Broadway et de la 46^e rue, au milieu de Times Square, à New York, nous voici donc au carrefour du carrefour du monde. » (Martel, 2011).

Ni public, ni privé, ni dépendant de l'État, ni complètement dominé par les influences du marché, se trouvant à un véritable carrefour, comment arrive-t-il que le système culturel américain finit-il par coconstruire une culture diversifiée ?

Cette analyse est un essai sur le système culturel américain. Son objectif est de peindre le paysage de la politique culturelle des États-Unis, d'autant plus lorsque le gouvernement n'y joue pas un rôle direct. Ce pays étant dépourvu d'un ministère de la Culture, fonctionnant de manière décentralisée via un écosystème d'acteurs publics et privés collaborant en symbiose, il est intéressant de proposer un regard sur la manière dont le système culturel américain trouve ses sources de financement et de définition de ses politiques culturelles. Quels sont précisément ces acteurs publics ? Qu'en est-il des acteurs privés ? Comment est-ce que le vaste écosystème d'acteurs entrant en jeu dans le milieu culturel américain peut-il faire émerger la volonté et la nécessité de collaborer pour l'intérêt général en faisant politique ? Comment est-ce que l'émergence d'un intérêt général et la constitution collective d'un système culturel opérationnel fonctionne-t-il d'un point de vue politique et pratique parmi ces acteurs parfois concurrents, parfois partenaires ?

Alors que ce système semble énigmatique relativement à notre grille de lecture européenne, il est d'autant plus important de pouvoir décrypter ce qui existe et fonctionne de l'autre côté du Pacifique, ainsi qu'analyser ce qui pourrait avoir le potentiel d'être opérant chez nous.

Afin de pouvoir rendre compte du paysage complexe de financement culturel américain, il convient d'examiner l'ensemble des acteurs. Parmi les acteurs clés, nous retrouvons les universités et les artistes, les entreprises, les nombreuses art agencies bénéficiant d'un statut à but non lucratif particulièrement avantageux. À l'échelle politique, ces acteurs sont soutenus par des subventions indirectes, des aides déguisées via des incitants stimulant le mécénat et des éléments de décentralisation clés lorsqu'ils sont plus efficaces et pertinents que leur contraire.

Ces deux dernières décennies, les citoyens américains ont connu l'apparition de nombreuses organisations culturelles nouvelles, une évolution allant de pair avec la participation citoyenne. Cet épanouissement et cette croissance sans précédent du milieu culturel américain ont coïncidé avec l'accroissement de publications, de nouvelles industries culturelles et de dispositifs socio-numériques et innovations technologiques. De nouveaux modèles de la participation citoyenne ont ainsi pu émerger, menant progressivement vers un floutage des frontières entre les divers genres artistiques et créatifs, et un dépassement des limites entre les secteurs de production artistique amateur et professionnel.



Le fil rouge de notre analyse est le mode de fonctionnement du financement du système culturel américain, au travers des mesures politiques et des divers acteurs publics et privés rendant celui-ci opérationnel. Dans un premier temps, il sera question de présenter le cheminement d'une politique culturelle américaine à partir du XX^{ème} siècle, ce qui permettra à comprendre la préférence des Etats-Unis pour un système décentralisé. Dans un deuxième temps seront abordés les acteurs et les mesures politiques que nous avons brièvement introduites supra et qui nous permettront de comprendre les divers modes de financement, que nous couvrirons dans un troisième temps.

HISTORIQUE DE L'ÉMERGENCE D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

Que se passe-t-il au tournant des années 1960 qui amène à partir de ce moment la culture à l'agenda du nouveau président ? Cinq facteurs peuvent expliquer l'engagement du Président Kennedy dans le milieu culturel américain : (1) le boom culturel (la fameuse expression *Cultural boom*) de la fin des années 1950 ; (2) une situation internationale impliquant la nécessité de reprendre l'avantage intellectuel face à l'URSS ; (3) la présentation du projet « Nouvelle Frontière » de Kennedy et le besoin d'y inclure une dimension éducative et culturelle ; (4) la crainte exprimée de l'élite américaine à l'égard de la culture dite de masse ; (5) et enfin... l'effet « Jackie ».

En 1960, les États-Unis connaissent effectivement un véritable *Cultural boom*, qui se traduit par la construction de lieux culturels. Les pratiques et la fréquentation du milieu culturel sont également en hausse. Mais alors qu'a priori tous les indicateurs sont au vert, ces données mélangent quantité et qualité. À titre d'exemple, sur les 1 401 orchestres symphoniques existant en 1960, seulement 58 sont permanents et professionnels. Des régions entières des États-Unis sont encore désertes sur le plan culturel et le fameux *Cultural boom* est encore difficile à entrevoir au niveau local.

Pourtant, dans le courant des années 1960, il y a bel et bien un tournant pour le milieu culturel américain. Afin de comprendre l'émergence de ce tournant, il est nécessaire de tourner le regard vers la scène internationale. Le 12 avril 1961, soit quelques semaines à peine après l'investiture de Kennedy, un événement aux implications politiques majeures a lieu : la mise en orbite autour de la terre de l'our Gagarine. Cette victoire technologique de l'URSS dans la course militaire, technologique et idéologique

qui l'oppose aux États-Unis représente un moment déclencheur d'autocritique pour le manque d'investissements dans la recherche. La Guerre froide a ainsi mené les États-Unis à combler le retard dans une guerre devenue tant intellectuelle que culturelle. Ainsi, l'ensemble de la politique de Kennedy se voit dominée par le contexte de la Guerre froide et l'offensive culturelle et intellectuelle américaine que celui-ci doit mener. Le tournant que le milieu culturel connaît au début des années 1960 est ainsi symbolique en ce sens qu'il s'agit d'un outil diplomatique, d'une arme à visée internationale contre la propagande soviétique.

La manière dont Kennedy appréhende le milieu culturel et la place qu'il lui assigne dans la société américaine est exposée brillamment lors de son discours à l'université Amherst College, lorsqu'il rend hommage au poète Robert Frost, seulement quelques jours avant son assassinat.

« On ne doit jamais oublier que l'art n'est pas une forme de propagande : il est une forme de vérité... Dans une société libre, l'art n'est pas une arme et il ne doit pas appartenir à la sphère polémique ou à l'idéologie. (...) Dans une société démocratique, le plus grand devoir d'un artiste, d'un écrivain, d'un compositeur, est de rester lui-même... En servant sa vision de la vérité, un artiste sert sa nation... Je crois en une Amérique qui n'aura pas peur de la grâce et de la beauté. Je crois en une Amérique qui récompensera les réussites dans les arts, comme nous récompensons celles dans les affaires ou la politique. Je crois en une Amérique qui étendra constamment les possibilités culturelles à ses citoyens.

Et je crois en une Amérique qui inspirera le respect au monde entier, pas seulement par sa force, mais aussi par sa civilisation. » (Kennedy, 1963).¹

Les jours qui ont suivi le discours de Kennedy ont marqué profondément les États-Unis, son assassinat ayant mis un terme à un bilan législatif jusque-là estimé assez maigre. Le bilan de la politique culturelle de Kennedy n'est pourtant pas législatif, ni même politique : « il est de l'ordre des idées et de l'ordre du symbole » (Martel, 2011, p.65).²

1. Martel, 2011, p65

2. Martel, 2011, p65

ACTEURS ET POLITIQUES DE LA CULTURE AMÉRICAINE

NAISSANCE D'UNE AGENCE ARTISTIQUE : THE NATIONAL ENDOWMENT FOR THE ARTS (NEA)

Créé par le Congrès en 1965 en tant qu'agence fédérale indépendante sous l'impulsion de Lyndon B. Johnson, le National Endowment for the Arts (NEA) est l'organisme culturel désigné par le Gouvernement des États-Unis. Avec nos lunettes européennes, nous pourrions à première vue considérer le NEA comme un ministère de la Culture américain. Cependant, le NEA est un projet qui s'est initialement calqué sur un modèle philanthropique, ce que son nom-même de « dotation » (endowment) atteste. L'initiative première lors de la création de cette agence, inspirée par la vision du milieu culturel de Kennedy, était de pouvoir mettre en place une institution pouvant opérer au-delà du gouvernement, de manière décentralisée vers les différents États. Allant dans le sens de cette singularité américaine, par exemple, le NEA est habilité à recevoir des donations du secteur privé.

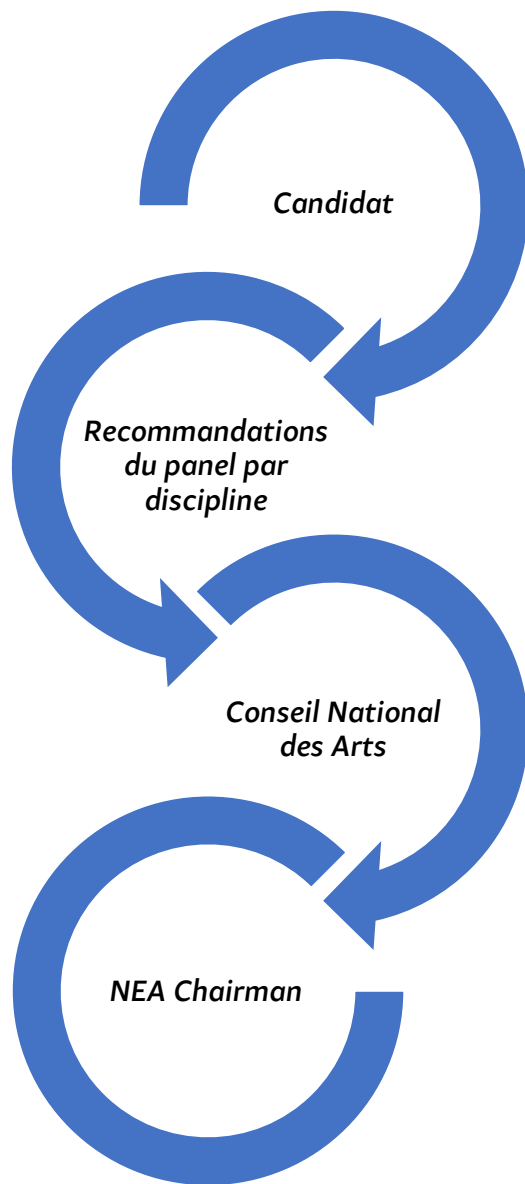
Le NEA se consacre à l'avancement de l'excellence artistique, de la créativité et de l'innovation au profit des citoyens et des communautés américaines. Il intervient directement dans le développement et la préservation des secteurs culturels, tels que ceux de la danse, du design, du folk et des arts traditionnels, de la littérature, des arts médiatiques, des musées, de la musique, de l'opéra, du théâtre et des arts visuels.

Le Congrès examine le financement annuel de l'agence au sein des comités compétents de la Chambre et du Sénat, respectivement au sein des deux sous-comités supervisant le Département américain de l'Intérieur, de l'Environnement et des Agences connexes. En 2012, le NEA bénéficiait d'un budget s'élevant à 146 millions de dollars, dont 80% étaient destinés aux appels à projets.

Les demandes de subvention soumises au NEA sont examinées, à huis clos, par des conseillers choisis sur base de candidatures. Chaque discipline culturelle et artistique se décline en un panel : communautés d'artistes, éducation artistique, danse, design, arts folkloriques et traditionnels, littérature, agences artistiques locales, arts médiatiques, musées, musique, opéra, recherche étatique et régionale, théâtre, scène musicale et arts visuels.

Les panels sont composés d'un groupe diversifié d'experts en arts et culture et d'autres personnalités ayant une connaissance fine des domaines à l'étude. Ils recommandent les projets qui méritent d'être soutenus financièrement, et le NEA vise à concilier leurs recommandations avec les enveloppes budgétaires disponibles. Dans la suite du processus, les recommandations des panels sont transmises au Conseil National des Arts, constitué de 18 artistes de renom chercheurs et mécènes nommés par le Président et confirmés par le Sénat. Au sein du Conseil National des Arts siègent systématiquement six membres du Congrès, sans bénéficier toutefois de droit de vote. Ces membres politisés ont un mandat de deux ans, tandis que les autres membres qui siègent au sein du conseil sont élus pour des mandats de six ans. Le conseil se réunit trois fois par an afin d'examiner les recommandations des panels du NEA, pour ensuite émettre leurs propres recommandations au Président du NEA. Celui-ci examine les recommandations et prend la décision finale sur l'octroi de l'ensemble des subventions.

Processus décisionnel d'octroi de subvention



Source – *How the US funds the arts*, 2012

LES AGENCES ARTISTIQUES ÉTATIQUES ET RÉGIONALES

Lors de la création du NEA par le Congrès en 1965, seulement 23 États comptaient sur leur territoire des agences ou des conseils reconnus pour la culture. Une des missions du NEA était d'allouer des fonds à tout État qui créait une agence artistique. Quelques années plus tard, cet incitant a sans surprise motivé les États à créer une agence artistique.

LES AGENCES ARTISTIQUES LOCALES

Comme pour les subventions au niveau de l'État, les subventions et les investissements au niveau local et municipal ont précédé la création de la NEA. Après le succès de l'exposition universelle de Chicago en 1893, de nombreuses villes américaines ont mis en place des commissions d'art dans le cadre de leurs politiques d'urbanisme. Fréquemment leurs budgets se chiffraient à peine à quelques milliers de dollars, mais ils avaient le pouvoir de commander des améliorations publiques et des œuvres d'art. Dans certains cas, ces institutions ont fourni un soutien indépendant aux arts au lieu de commander uniquement des œuvres pour des bâtiments et des espaces publics.

Dans la dernière partie du XX^e siècle, de nombreuses villes américaines ont décidé d'étendre leur présence en tant que centres artistiques régionaux et pôles d'attraction pour les touristes. Cette tendance s'est accélérée lorsque, en 1974, la NEA a invité « les unités gouvernementales, y compris les villes, les comtés et les villages » à demander une subvention pour participer à une initiative du bicentenaire américain appelée « *City Spirit* ».

L'importance des agences artistiques locales réside dans leur capacité à s'adapter aux conditions changeantes sur le terrain. En plus d'administrer les programmes de subventions, les organismes locaux servent de défenseurs et aident à attirer un large éventail de ressources communautaires pour soutenir les arts et la culture.

L'ÉCOSYSTÈME DES SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement culturel fonctionne sous un équilibre – 60-30-10 – de trois types de revenus : les revenus gagnés, les contributions du secteur privé et le soutien du gouvernement. Le graphique ci-contre permet de nous donner un aperçu des diverses sources de financement permettant aux institutions culturelles sans but lucratif aux États-Unis d'être opérationnelles et de se développer. Étant donné qu'il existe environ 120.000 organisations souscrivant à ce régime fiscal particulièrement avantageux la situation des revenus des organisations peut varier. À noter également que les estimations sont antérieures à la pandémie de Covid19.

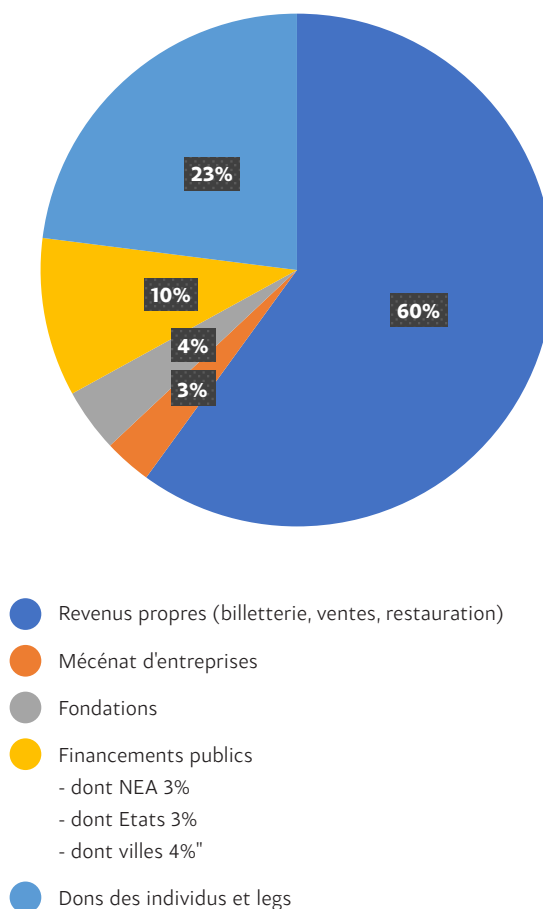
1. **Les revenus gagnés (60 %)** représentent plus de la moitié du total des revenus et comprennent les ventes de billets, les événements de collecte de fonds et les revenus de placement et de dotation.

2. **Les contributions du secteur privé (30 %)** comprennent les dons de particuliers, de fondations et d'entreprises. Le plus grand segment est composé de dons effectués par les particuliers. Nous pouvons ainsi constater que la philanthropie, rendue possible et intéressante via plusieurs leviers et incitants fiscaux, participe en deuxième lieu, après les recettes gagnées, au financement des institutions culturelles à but non lucratif.

3. **Le financement public (10 %)** – local, étatique et fédéral – est la plus petite des trois catégories de revenus. Celui-ci comprend la contribution du NEA, des agences d'arts étatiques, régionales et locales que nous avons présenté supra.

Il est frappant de constater ici le caractère extrêmement modeste du financement étatique. Dans ce pays, la culture est arrivée à se structurer comme un système rentable. Elle peut également largement compter sur le soutien de mécénat et des particuliers.

Sources de financement des institutions culturelles à but non lucratif (estimations moyennes, 2020)



Source – *americans for the arts*, 2020.

FINANCEMENT PUBLIC DIRECT VIA THE NATIONAL ENDOWMENT FOR THE ARTS, LES AGENCES ARTISTIQUES ÉTATIQUES, RÉGIONALES, LOCAL

Qu'en est-il du financement public ? Minoritaire, à hauteur de 10% dans la proportion des diverses sources de financement, celui-ci se décline à divers niveaux de pouvoir : fédéral (via le NEA), étatique, régional et local (via les agences artistiques).

LE FINANCEMENT DEVENU MINORITAIRE PAR LE NEA

Le NEA accorde la plupart des subventions sous l'égide du programme Grants for Arts Projects, qui comporte deux catégories : Art Works et Challenge America Fast-Track.

Art Works soutient la création d'art qui répond aux normes d'excellence les plus élevées, l'engagement de tous les divers publics, l'éducation permanente, le renforcement du sentiment d'appartenance des communautés ou encore l'utilisation novatrice de nouvelles technologies pour créer des œuvres. Les subventions chapeautées par ce programme varient de 10 000 \$ à 100 000 \$.

Challenge America Fast-Track aide les opérateurs culturels à étendre la portée de leurs productions aux populations n'ayant pas une accessibilité aisée aux arts pour des raisons géographiques, ethniques, économiques ou d'handicap. Si le premier programme vise à soutenir plus largement les initiatives artistiques pour leur excellence, ce programme porte une attention particulière aux projets culturels et artistiques locaux. Comme son appellation l'indique, le processus d'examen des candidatures Challenge America Fast Track est rapide et toutes les subventions de cette catégorie sont d'un montant de 10 000 \$.

Au-delà de ces types de subventions, le NEA finance diverses initiatives artistiques par le biais de partenariats stratégiques, y compris ceux avec d'autres agences fédérales.

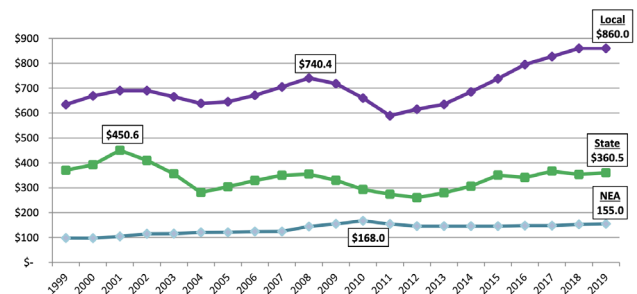
En ce sens, 40% des fonds du NEA doivent être dirigés vers les agences artistiques des 50 États et des six juridictions américaines, ainsi qu'aux six organisations artistiques régionales du pays, fournissant ainsi un soutien indirect aux projets artistiques dans des milliers de communautés à travers le pays.

LE FINANCEMENT PAR LES AGENCES ARTISTIQUES ÉTATIQUES ET LOCALES

Nous l'avons vu, le NEA et les agences artistiques étatiques et locales sont de véritables partenaires dans le financement de la culture. Jusque dans les années 1980, le budget alloué au NEA était supérieur à celui des agences artistiques étatiques et locales. A titre d'exemple, en 1979, le NEA a reçu un budget 90% plus élevé que celui de n'importe quelle agence artistique d'un État américain.

Actuellement, la tendance s'est inversée, dans le sens d'une décentralisation et afin de soutenir les initiatives du milieu culturel régional et local, allant vers une focalisation des budgets octroyés directement aux agences artistiques des États.

Financement public des institutions culturelles à but non lucratif Fédéral, étatique et local : 1999 – 2019
(Millions de Dollars)



Source – Americans for the arts, 2019;

La décentralisation du système se reflète par le prisme des agences artistiques locales. En 2012, on recensait environ 5.000 agences artistiques locales, opérant tant à l'échelle des villes que des comtés et des régions. Leur source de financement est multiple également : le NEA, les agences artistiques de l'État, les budgets municipaux et les dons privés.

FINANCEMENT PUBLIC FÉDÉRAL VIA D'AUTRES MÉCANISMES, DÉPARTEMENTS ET AGENCES

Que cela soit fait de manière indépendante et autonome, ou en partenariat avec le NEA, des ministères et organismes fédéraux américains sont également habilités à soutenir la culture et les arts. Certains ont la capacité directe de diriger des fonds vers des artistes et des opérateurs artistiques ou culturels, tandis que d'autres se spécialisent dans l'exposition d'œuvres d'art au profit du public. D'autres entités fédérales utilisent encore les arts et la culture pour stimuler une mission, un objectif ou une initiative stratégique plus large. Examinons le fonctionnement des divers financements publics directs et le financement des institutions culturelles fédérales.

SOURCES DE FINANCEMENT FÉDÉRAL DIRECT

Comme mentionné *supra*, outre le NEA, il existe d'autres agences et programmes fédéraux qui financent des activités artistiques ou culturelles. Un bon exemple est l'agence sœur du NEA, le **National Endowment for the Humanities (NEH)**. Au cours de l'année 2021 le budget fédéral du NEH était de 167 millions de dollars.

Le NEH promeut et finance la recherche universitaire et les programmes publics en histoire, philosophie, littérature, religion, éthique et philosophie du droit. Au-delà de cet aspect, divers projets axés sur l'inclusion du numérique dans le développement du milieu culturel au profit du large public sont financés.

En ce qui concerne la programmation culturelle audiovisuelle, celle-ci est mise à disposition du public à la télévision et à la radio publiques. Dénommée Corporation for Public Broadcasting (CPB) et fondée en 1967, celle-ci est une société privée à but non lucratif. En 2021, la CPB recevait un budget du niveau fédéral à hauteur d'environ 500 millions de dollars. A partir de cela, CPB fournit un financement aux télévisions et radios publiques locales, ainsi qu'aux producteurs et distributeurs de contenu, tels que le service de radiodiffusion publique (PBS), la radio publique nationale (NPR), les médias publics américains (APM) et la radio publique internationale (PRI). En ce qui concerne la répartition de ce budget et comme l'exige la loi, 71 % vont directement aux télévisions et aux radios locales. Au total, CPB soutient 350 chaînes de télévision publique locales et plus de 900 stations de radio publiques locales.

Aux Etats-Unis, la télévision publique est financée à part un peu près égale par le gouvernement (fédéral, étatique et local) et du secteur privé (soutien des entreprises et des fondations).

INSTITUTIONS CULTURELLES FÉDÉRALES

À l'instar de nos institutions culturelles fédérales belges recevant leur financement du niveau fédéral, certaines institutions culturelles américaines sont toujours gérées par d'autres organismes et programmes au-delà du NEA. Cela concerne des institutions comme les bibliothèques publiques, musées ou salles de spectacles. Parmi celles-ci, les plus renommées sont :

- La **Bibliothèque du Congrès** et son **American Folklife Center** ;
- La **Smithsonian Institution**, composée de 19 musées et galeries d'art, ainsi que le **National Zoological Park** ;
- La **National Gallery of Art (NGA)**, un des musées les plus renommés, et ayant reçu 129 millions de dollars en 2012.

À hauteur de 10%, ces aides n'entrent que dans une part très modeste du financement du secteur culturel. Outre sa vitalité économique, ce dernier bénéficie de leviers et incitants fiscaux particulièrement avantageux et singuliers dans leur mécanisme, rendant intéressant et possible le développement de la philanthropie et du mécénat. Le secteur privé, via divers leviers fiscaux, contribue à hauteur de 30% dans le financement du secteur culturel.

FINANCEMENT VIA LA CONTRIBUTION DU SECTEUR PRIVÉ ET INCITANTS FISCAUX : LA PHILANTHROPIE ET « 501C3 »

Afin de comprendre la technicité et l'importance du financement considérable de la part du secteur privé, il est tout d'abord nécessaire de connaître l'émergence de l'impulsion philanthropique américaine dans le domaine culturel.

« Un fief aristocratique au pays de la démocratie »³. À la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle, des décennies se sont écoulées en voyant la construction et la gestion de musées, d'orchestres symphoniques et d'opéras par l'élite américaine, composée à cette époque majoritairement d'hommes riches, Ivy League, de vrais *highbrows*, et nés dans des familles européennes de la sphère hautement influente américaine. Les classes populaires et la grande majorité des classes moyennes n'avaient que très peu accès à celles-ci. L'image cloisonnée et exclusiviste de ces institutions les ont longuement accompagnées - et cela malgré l'effort des philanthropes à rendre les musées gratuits – pour plusieurs raisons : un manque d'information de l'accès gratuit aux musées, un environnement peu familier et qui ne serait pas forcément friand à les fréquenter. Pourtant, malgré l'effort des philanthropes à donner l'image d'une certaine ouverture, l'élite américaine dont ils faisaient partie n'a pas nourri une envie particulière de décroisonnement. Les événements culturels étaient surtout appréhendés comme une manière

d'asseoir leur supériorité de « classe ».

De manière concomitante à cela, les quelques institutions culturelles qui ont vu le jour à la fin du XIX^{ème} siècle avaient comme objectif premier la préservation d'œuvres artistiques, principalement symptomatique d'une volonté de résistance à la « low culture » qui commençait à apparaître au niveau local aux Etats-Unis. Il s'agit d'une volonté de se protéger en quelque sorte de toute forme de culture de marché, de la culture du peuple, de masse.

Mais avec cet aspect de préservation et de manifestation de « classe » que la « high culture » permettait, les grandes institutions culturelles qui ont émergé à cette époque ont bénéficié d'un atout juridique substantiel : ces institutions bénéficiaient pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis de la forme « non-profit ». En adoptant ce statut, l'élite américaine a ainsi non seulement juridiquement, mais aussi, et surtout, symboliquement pu se défaire de toute forme de culture commerciale tant méprisée en leur sein. En effet, la culture du peuple avait une forme commerciale - « for-profit » - ce qui se traduisait par exemple via des théâtres de vaudeville, salles de concerts, associations communales, etc.

En choisissant par conséquent à se situer en dehors du marché et de l'État, l'institution culturelle élitiste peut se protéger du plus grand nombre qui n'a à leurs yeux pas l'éducation nécessaire pour apprécier la culture « véritable ». Ce point est décisif en ce qu'il permet de comprendre la fonction-même du statut juridique « non-profit ». Afin d'en bénéficier, les institutions doivent remplir tout d'abord une mission d'intérêt général.

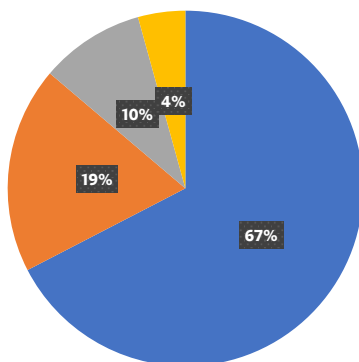
Quatre éléments caractéristiques distinguent ces institutions à but non lucratif des modèles européens : le statut à but non lucratif, le « board », « l'endowment » et le « fundraising ».

3. Martel, 2012, p. 442

1. Le **statut à but non lucratif** : C'est sous l'appellation « 501c3 », en référence à l'article du code des impôts américain n°501, paragraphe c, alinéa 3, qu'est définie au sein d'une loi de 1917, l'activité à but non lucratif. Au total, 1 445 000 organisations « non-profit » existent, allant des syndicats, aux églises, aux associations des vétérans. Ces milliers d'organisations sont régies par l'article « 501c ». La particularité de l'alinéa 3 est celle de porter une attention particulière aux organisations « charitables, scientifiques et éducatives ». En ce sens, ces organisations sont reconnues d'utilité publique et sont gérées en vertu de leur mission d'intérêt général. Concrètement, cette reconnaissance leur permet de bénéficier d'un atout considérable : recevoir des dons déductibles des impôts. Quel impact économique ? En 2002, on recensait aux Etats-Unis pas moins de 909.000 associations bénéficiant de ce régime fiscal et employant 2,09 millions de salariés, correspondant à un impact économique direct de 53,2 milliards de dollars. L'impact économique indirect (en incluant les dépenses annexes engendrées par les arts) était évalué la même année à 134 milliards de dollars et concernait jusqu'à 4,85 millions de salariés⁴. Aujourd'hui, 21 ans plus tard, on peut imaginer un impact économique encore plus significatif.
2. Le « **board** » : Chez nous, compris comme un conseil d'administration, le board jouit d'organisations à but non lucratif américaines à un pouvoir significatif. Construits sur le modèle des entreprises privées, ces boards sont composés de membres qui doivent répondre à des règles infiniment complexes qui la protègent de changements brusques. Au-delà de cet aspect réglementaire, les membres font un double don : de leur temps, puisqu'ils exercent la fonction de manière bénévole, et de moyens financiers. En effet, afin de faire partie du board il y a une obligation à participer financièrement via le don.
3. L'« **endowment** » : Ce terme, traduit en français par « dotation », désigne un capital généralement accumulé pendant des années, placé en Bourse, le plus souvent en actions ou obligations, et dont seuls les intérêts sont utilisés chaque année. On parlera alors de « working capital ». Cet aspect permet aux institutions culturelles d'avoir une marge de manœuvre quant aux risques artistiques qu'elles sont capables de relever. En effet, une institution culturelle bénéficiant d'un endowment significatif sait qu'elle a un moindre risque financier, ce qui lui permet de s'aventurer davantage vers des genres artistiques spécifiques et se placer en dehors de la pression de marché.
4. Le « **fundraising** » : Le *board* joue sur cet aspect un rôle majeur, étant donné l'importance pour les membres d'entretenir des relations étroites avec les donateurs. Cela est brillamment résumé par le sociologue Robert Putnam « Fund-raising typically means friend-raising » (« la collecte de fonds signifie typiquement la collecte d'amis »). Ce dernier point, du don, nous permet d'ouvrir en ce sens sur la particularité de la philanthropie aux Etats-Unis. Si, originellement, la philanthropie se limitait aux riches mécènes, le phénomène est répandu en très grande majorité aujourd'hui aux individus.

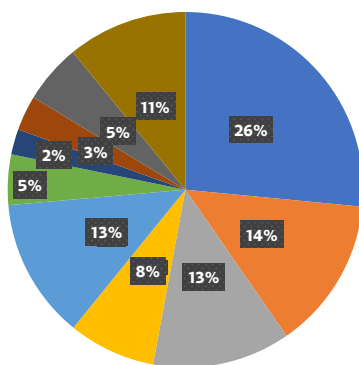
Un milliard de dollars par jour : les contributions privées philanthropiques à l'ensemble des secteurs ont atteint en 2021 un montant de 412 milliards de dollars. 67% de ce montant provient directement d'individus.

4. Voir *Americans for the Arts, Arts & Economic Prosperity, The Economic Impact of Non-profit Arts Organization and Their Audiences, 2002.*



Répartition par donateurs (toutes causes confondues)

Source – Rapport annuel portant sur la philanthropie : giving usa 2021.



Destination des dons par causes charitables

Source – Rapport annuel portant sur la philanthropie : giving usa 2021.

Lorsqu'un particulier ou une société fait un don au milieu culturel et artistique, deux actes de charité distincts ont lieu. Tout d'abord, nous comptons **le don financier du donateur**. Mais cela ne s'arrête toutefois pas là. Si le bénéficiaire est un groupe à but non lucratif exonéré d'impôt, il est possible de considérer - comme un don distinct - **le montant renoncé des revenus potentiels du gouvernement américain**. Cet avantage secondaire est réalisé sous la forme d'une **déduction fiscale** pour le donateur et, avec l'exonération d'impôts pour les organisations à but non lucratif elles-mêmes, il représente la forme la plus importante de soutien au milieu culturel aux États-Unis.

Ainsi, l'« incitation fiscale » à laquelle il est fait référence fait sens dès lors qu'il est estimé que pour chaque dollar auquel les États-Unis renoncent, les donateurs sont motivés à faire un don supplémentaire aux organisations privées à but non lucratif de l'ordre de 80 cents à 1,30 \$⁵. Plusieurs actions philanthropiques peuvent donc avoir lieu : les donations directes faites par les individus, les fondations et les entreprises.

Les dons au milieu culturel et artistique faits par les particuliers, les fondations et les entreprises ont augmenté de 7,0 % pour atteindre 23,05 milliards de dollars en 2021. Cela représente 5 % de tous les dons philanthropiques.

5. How The US Funds The Arts (2012) : <https://www.arts.gov/sites/default/files/how-the-us-funds-the-arts.pdf>

LES DONS INDIVIDUELS

Les Américains ont donné environ **23,50 milliards de dollars** à la catégorie « Arts, culture et sciences humaines » en 2021⁶. Cette année, les particuliers représentaient 67% des donateurs. Depuis 1917, tout don à un organisme à but non lucratif exonéré d'impôt est considéré comme une déduction potentielle. Afin de rendre le processus accessible aux citoyens américains, il suffit que le contribuable détaille ses déductions, plutôt que de valider la déduction proposée lors des impôts. Pourtant, à peine 36 % des contribuables américains détaillent leurs déductions fiscales. On estime que de nombreux autres ont recours aux donations, sans forcément détailler les déductions auxquelles ils y ont droit. En effet, plus de 75 % des contributions caritatives proviennent de particuliers ayant fait la demande de modification des déductions fiscales.

Qui sont les Américains qui font des dons pour la catégorie artistique et culturelle ? Alors qu'une partie significative de la population américaine a recours aux donations (36%), il s'agit des particuliers et des ménages ayant des revenus plus élevés qui donnent une plus grande part de ce revenu aux organismes artistiques et culturels. Le système de déduction fiscale se décline suivant le seuil de revenus du particulier comme suit :

Parmi les déclarants ayant un revenu brut ajusté :

- de 200.000 \$ ou moins en 2005, **15 %** des dons sont allés à des organismes artistiques et culturels. Cette part n'était que de **1 à 2 %** parmi les ménages dont les revenus bruts ajustés étaient inférieurs.
- supérieur à 200.000 \$, le don d'un dollar à une institution à but non lucratif réduit les impôts de 33 à 35 %, selon que le dépôt est individuel ou conjoint.

Concrètement, le deuxième don effectué par le gouvernement lors d'une donation d'un contribuable est de 0,33 \$ à 0,35 \$

pour chaque 1 \$ donné à une organisation artistique exonérée d'impôt. Au total, les revenus renoncés du gouvernement américain provenant des dons ont atteint 230 milliards de dollars entre 2010 et 2014.

Plus d'un million d'organismes philanthropiques publics dans le domaine culturel aux États-Unis ont été reconnus auprès de l'*Internal Revenue Service* en 2011. Ils ne peuvent évidemment pas servir des intérêts privés et sont limités quant à la pratique de lobbying politique. Ces organismes philanthropiques, grâce au code fiscal américain, peuvent agir à la fois comme donateurs, mais également comme des bénéficiaires. En effet, pour prétendre au statut d'exonération fiscale en vertu du code fiscal américain, les organisations à but non lucratif doivent travailler dans l'un ou l'autre de ces secteurs : « caritatif, religieux, éducatif, scientifique, littéraire, sécurité publique, promotion de compétitions sportives amateurs nationales ou internationales, [ou] la prévention de la cruauté envers les enfants ou les animaux ».

Quels sont les dons de nature non financière ? Au-delà des dons financiers, les dons de temps des bénévoles sont également conséquents. En effet, **38.000 bénévoles travaillent à temps plein chaque année aux États-Unis**. En 2011, **1,3 million** d'adultes aux États-Unis ont donné un total de **65 millions d'heures** à des organisations artistiques et culturelles.

Quel est le profil des bénévoles et à combien évaluer le montant total de la donation annuelle ? Les bénévoles ont majoritairement un **profil ayant suivi des études secondaires** et principalement **féminin**. Ainsi, en appliquant le salaire horaire moyen (25 \$, en 2011) d'une femme ayant fait des études supérieures à temps plein au nombre total d'heures de bénévolat cette année-là, il est possible d'estimer la valeur du bénévolat artistique et culturel à plus de **1,6 milliard de dollars**.

6. *Giving to The Arts (2021)*

LES DONS DES FONDATIONS ET DES ENTREPRISES

Des estimations récentes des actifs des fondations font état d'environ **583 milliards de dollars**. Tant leur taille que leur portée sont par conséquent importantes. Au-delà des fondations déjà existantes, de nouvelles fondations sont constamment en cours de création, même si à un rythme moins accéléré que la période précédant la récession économique de 2008. La première période particulièrement prolifique pour la création des fondations a été entre 1990 et 1999, où 35% des grandes fondations actuellement actives du pays (avec des actifs supérieurs à 1 million de dollars) ont été créées, et 23 % ont été créées entre 2000 et 2009.

Quelles sont les principales fondations participant à la philanthropie pour le milieu culturel ?

- L'*American Art Foundation Inc.*, à New York, a été la première fondation artistique de 2009, accordant 111 millions de dollars à la catégorie culturelle.
- La *Fondation Ford*, qui est l'une des plus importantes en termes d'actifs.
- En 2011, la *Walton Family Foundation* a donné 800 millions de dollars au Crystal Bridges Museum of Art, le plus significatif don jamais fait à un musée d'art américain.

Outre ces grandes fondations devenues de véritables institutions dans le domaine philanthropique, on trouve de plus petites fondations, privées, ou familiales, donnant également des sommes importantes au milieu culturel.

De par leur taille, missions et portée, certaines fondations favorisent des projets plus traditionnels, tandis que d'autres se spécialisent dans le soutien à l'avant-garde, à l'innovation et à l'excellence. Contrairement aux plus grandes structures, la plus-value des petites fondations est d'identifier et de répondre aux besoins locaux et de communautés ayant un accès plus limité à la culture. En ce sens, les fondations

fournissent des sources de financement supplémentaires pour les projets sous-exploités.

Qu'en est-il des entreprises ? Les dons des entreprises sont également plus décentralisés qu'on ne le pourrait croire. Près des trois quarts des dépenses consacrées à la culture proviennent de petites entreprises dont les revenus sont inférieurs à 50 millions de dollars. 90% de cet argent va aux associations artistiques locales. Des études de 2010 montrent que 28% de toutes les entreprises interrogées ont donné de l'argent aux arts et que les entreprises ont consacré en moyenne 5% de leurs budgets philanthropiques aux arts.

Les dons des entreprises, comme les dons privés et ceux des fondations, ont été favorisés par des décisions de politique publique. Les sociétés bénéficient d'allègements fiscaux pour soutenir les arts depuis 1936. Comme les particuliers, les sociétés donnent davantage au milieu culturel lorsqu'elles reçoivent des avantages fiscaux pour ce faire. Notons par ailleurs qu'en raison de leur fragmentation, bon nombre d'avantages fiscaux sont difficilement mesurables.





CONCLUSION

En examinant le système de financement du milieu culturel aux États-Unis, on s'aperçoit que la diversité des sources de financement joue un rôle crucial dans la vitalité et l'épanouissement de ce secteur. Les financements publics et privés sont complémentaires. Le National Endowment for the Arts (NEA) et les agences artistiques étatiques et locales jouent un rôle dans la distribution de subventions, soutenant ainsi une variété de projets artistiques à travers le pays. Toutefois, il est à noter que cette tendance a évolué au fil des années, avec un déplacement progressif vers un financement plus direct aux agences artistiques des États, ce qui reflète la décentralisation du système. Le gouvernement fédéral, les gouvernements locaux, les fondations privées, les mécènes, les entreprises et les recettes générées par les institutions culturelles elles-mêmes sont les principales sources de financement pour les arts et la culture aux États-Unis.

Il existe *in fine* des enseignements précieux que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait tirer du fonctionnement de cet écosystème de sources de financement du milieu culturel. Pour conclure cette analyse, nous proposons de nous focaliser sur cinq recommandations inspirées directement du système américain.

Mais avant toute chose, il est important de souligner la limite évidente de l'exercice : la société belge diffère de la société américaine tant au niveau des mentalités que des traditions culturelles, ce qui doit nous mener à relativiser dans une certaine mesure la possibilité de transposition pure et simple de politiques publiques. Comme l'affirme Vandebulke, il est essentiel d'être conscient que « les dispositifs juridiques de financement demeurent révélateurs d'une certaine politique culturelle, démontrant que le droit est à la fois le produit d'une volonté politique, la traduction d'une certaine culture et l'outil de transformation de cette dernière ».

ENCOURAGEMENT DU MÉCÉNAT PRIVÉ ET DE LA PHILANTHROPIE

Pour stimuler le financement privé des arts et de la culture, il serait intéressant de mettre en place des incitants fiscaux pour les donateurs et les mécènes individuels, tout en simplifiant les processus administratifs pour les entreprises souhaitant soutenir financièrement des projets culturels.

Ce point permet de comprendre la limite de l'exercice, étant donné que la philanthropie est en soi un phénomène culturel, il ne suffit pas de changer un dispositif fiscal pour créer un autre modèle. Un accompagnement par de multiples politiques publiques vers un changement de mentalité et d'approche serait nécessaire.

Une proposition concrète est de créer une « Fondation pour les Arts » favorisant les dons de particuliers. La mission de la «Fondation pour les Arts» consisterait à encourager la philanthropie dans le domaine culturel tout en apportant un soutien concret à la création artistique. Elle agirait en tant qu'intermédiaire entre les donateurs individuels et les artistes ainsi que les projets artistiques. Pour éviter toute question de répartition, les donateurs auraient la possibilité de choisir directement le bénéficiaire parmi les artistes ou projets artistiques proposés. Ce modèle de fonctionnement peut s'inspirer des «comptes de projet» en vigueur à la Fondation Roi Baudouin.

Pour le mécénat, le principe de base est que pour 1€ obtenu auprès d'un mécène, les pouvoirs publics en donnent 2 ou 3 ; la part de l'intervention diminuerait toutefois par paliers.

CRÉATION DE PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Les partenariats public-privé dans le domaine culturel doivent être davantage soutenus et créés. Cela impliquerait de collaborer avec des entreprises, des fondations et des organisations privées pour financer conjointement des projets culturels d'envergure, tels que des festivals, des expositions et des événements artistiques. Quelques propositions :

- **Développement de politiques incitatives** : mettre en place des incitations fiscales ou des avantages pour les entreprises qui soutiennent financièrement des projets culturels pourrait encourager davantage de partenariats.
- **Création de plateformes de mise en relation** : faciliter la mise en relation entre les acteurs culturels et les entreprises intéressées par des partenariats permettrait de multiplier les collaborations.
- **Promotion des projets à impact social** : encourager les partenariats qui visent à rendre la culture accessible à tous, en particulier aux publics défavorisés, pourrait susciter l'intérêt des entreprises engagées dans la responsabilité sociale.

APPROFONDIR L'ENTREPRENEURIAT CULTUREL VIA LE FONDS START

Des mesures de soutien spécifiques tels des programmes de mentorat pour les start-ups culturelles et des facilités d'accès au financement par le biais de partenariats avec des institutions financières. Cela a été mis en place sous cette législation via le Fonds Start, et celui-ci devrait absolument poursuivre dans cette direction.

Par exemple, mettre en place des programmes d'accompagnement sur mesure, incluant des mentors, des formations et des conseils stratégiques, renforcerait significativement les chances de succès des bénéficiaires du Fonds Start.

RENFORCEMENT DES RESSOURCES PROPRES DES INSTITUTIONS CULTURELLES

Les institutions culturelles devraient diversifier leurs sources de revenus et augmenter leur capacité à générer des ressources propres. Cela pourrait être réalisé par le biais d'incitants visant à accroître la sensibilité des citoyens au milieu culturel et le nombre de visiteurs payants.

Pass culturel pour les jeunes, partenariats avec les écoles, journées gratuites ou nocturnes, festivals et événements gratuits... Les idées et les choses déjà mises en place ne manquent pas. Et pourtant, la fréquentation du secteur culturel ne drainent pas des recettes de billetterie significatives. En renforçant l'attractivité de l'offre culturelle grâce à des critères exigeants, les pouvoirs publics subsidants devraient s'assurer in fine, que les citoyens fréquentent le secteur culturel subsidié par les pouvoirs publics pour justement... être accessible au public.

D'ici-là, ce qui est évident, c'est que si le secteur culturel pouvait accroître sa part de financement privé, cela lui permettrait finalement d'être davantage accessible à tous les publics, et de disposer de conditions de création plus favorables aux artistes. Cela contraindrait aussi les acteurs du monde culturel à proposer une offre peut-être plus attrayante à destination du public.

CRÉATION D'UN CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE

A l'image du National Endowment for the Arts (NEA) aux États-Unis, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait créer un Conseil des Arts et de la Culture. Cette agence serait responsable de l'octroi de subventions aux institutions culturelles, aux artistes et aux projets novateurs dans le domaine culturel. Politiquement, cette mesure n'est pas des moins courageuses. Il s'agit concrètement de retirer le pouvoir décideur d'octroi des subventions de la main du ministre de la Culture, pour l'octroyer à un ensemble d'individus connaissant profondément le secteur et réunis au sein du Conseil.

Pour conclure, les mécanismes de financement sont indicatifs d'une orientation politique en matière culturelle. Cela démontre que le droit résulte à la fois d'une volonté politique, reflète une certaine culture et agit comme un instrument de transformation de cette dernière.

BIBLIOGRAPHIE

Arts Consulting Group (2022). Arts Insights Volume XXII Issue 7. <http://artsconsulting.com/wp-content/uploads/2022/08/Recent-Trends-in-Philanthropic-Giving-Volume-XXI-Issue-7.pdf>

Americans for the Arts (2022). National Endowment for the Arts, Funding for Arts Agencies.

Congressional Research Service (2017). The Corporation for Public Broadcasting: Federal Funding and Issues. <https://sgp.fas.org/crs/misc/RS22168.pdf>

Giving USA: The Annual Report on Philanthropy for the Year 2015 (2016). Chicago: Giving USA Foundation

Giving USA: The Annual Report on Philanthropy for the Year 2015 (2021). Chicago: Giving USA Foundation

Grantmakers in the Arts (2021). GIA Reader, Vol 31, No 3, Automne 2020/Hiver 2021. <https://www.giarts.org/reader-31-3>

Martel, F. (2006). De la culture en Amérique. Gallimard.

Mulcahy, K.V. (2017). Hidden-Hand Culture: The American System of Cultural Patronage. In: Public Culture, Cultural Identity, Cultural Policy. Palgrave Macmillan, New York.

National Assembly of State Arts Agencies (2022). State Arts Agency Legislative Appropriations Preview, Fiscal Year 2013. Washington, D.C. <https://nasaa-arts.org/wp-content/uploads/2022/02/NASAA-FY2022-State-Arts-Agency-Revenues-Report.pdf>

National Endowment for the Arts (2012). How the United States funds the arts.

National Endowment for the Humanities (2021). FY 2021 Appropriations

National Endowment for the Arts (2022). Priority Research Topics 2022-2026.

National Endowment for the Arts (2022). Research Agenda FY 2022-2026.

National Endowment for the Arts (2022). The Tenth Anniversary of an Arts System Map: How Are We Doing? <https://www.arts.gov/stories/blog/2022/tenth-anniversary-arts-system-map-how-are-we-doing>

Vandebulke, A. (2021). Le financement public des arts de la scène en Belgique, en France et aux États-Unis. Aspects juridiques. In : Ph.D. Review, No 3, Avril 2021.



Centre Jean Gol

*Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles*

*02.500.50.40
info@cjg.be*

www.cjg.be

Mise en page : Maurane Baliez

Editeur responsable : Richard Miller, Avenue de la Toison d'Or 84-86, 1060 Bruxelles